

DPECF

SESSION 2001

COMPTABILITÉ

Éléments indicatifs de corrigé

Comptabilisation des écritures de l'annexe 1 au journal de BENOÎT

1/7

		04/09/00	
601	Achats stockés - matières premières	9 000,00	
6241	Transports sur achats	1 000,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	1960,00	
4096	Fournisseurs, créances pour emballage à rendre	1 000,00	
401	Fournisseurs		11 000,00
4091	Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commandes		1 960,00
<i>Facture n° A 584</i>			
		05/09/00	
Aucune écriture, maintien des créances au compte "clients"			
		07/09/00	
401	Fournisseurs	880,40	
6136	Malis sur emballages	100,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	19,60	
4096	Fournisseurs, créances pour emballages à rendre		1 000,00
<i>Avoir n° AV1265</i>			
		08/09/00	
512	Banques	25 904,32	
661	Charges d'intérêts	500,00	
627	Services bancaires	80,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	15,68	
519	Concours bancaires courants		26 500,00
<i>Escompte LCR magnétique</i>			
		12/09/00	
411	Clients	20 000,00	
4191	Clients, avances et acomptes reçus sur commandes	4 750,00	
701	Ventes de produits finis		24 750,00
<i>Facture n° V 458</i>			
		18/09/00	
701	Ventes de produits finis	4 950,00	
7091	RRR accordés sur ventes de produits finis	1 980,00	
411	Clients		6 930,00
<i>Facture n° AV 1266</i>			
		25/09/00	
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	
6064	Fournitures administratives.	100,00	
44562	État, TVA déductible sur immobilisations	2 940,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	19,6	
Fournisseurs d'immobilisations			18059,6
<i>Facture n° 12584</i>			
		30/09/00	
512	Banques	26 500,00	
411	Clients		26 500,00
<i>Règlements des clients</i>			
		30/09/00	
419	Concours bancaires courants	26 500,00	
512	Banques		26 500,00
<i>Règlement du découvert</i>			

1)

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2000

Compte 512 BANQUE		Dates	Opérations	Compte Entreprise BENOÎT à la banque	
Débit	Crédit			Débit	Crédit
14 900,00		30-sept	← Soldes →		17 520,00
		06-août	Chèque n° 58474	5 520,00	
	150,00	12-sept	Frais de tenue de compte		
	2 750,00	15-sept	Effets domiciliés		
1 500,00		20-sept	Virement reçu d'un client		
500,00		23-sept	Erreur comptabilisation chèque		
		30-sept	Remise chèques		2 000,00
	SD 14 000,00		← Soldes →	SC 14 000,00	
16 900,00	16 900,00			19 520,00	19 520,00

2)

		30/09/00	
627	Services bancaires		125,42
44566	État, TVA déductible sur biens et services		24,58
403	Fournisseurs, effets à payer		2 750,00
512	Banque		2 900,00
<i>Selon rapprochement au 30/09/2000</i>			
		30/09/00	
512	Banque		2 000,00
411	Fournisseurs		500,00
401	Clients		1 500,00
<i>Selon rapprochement au 30/09/2000</i>			

DOSSIER 3

A/

1)

		31/12/00	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations		50 000,00
2813	Amortissements des constructions		50 000,00
<i>Dotations aux amortissements année 2000</i>			

2)

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

B/

1)

		31/12/00	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 800,00	
2815	Amortissements des matériels, installations, matériels et outillages industriels		10 800,00
<i>Dotation complémentaire. Machine M1 année 2000</i>			
<i>(200 000-156 800)*50%*6/12=10 800</i>			
31/12/00			
2815	Amortissements des installations, matériels et outillages industriels	167 600,00	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés.	32 400,00	
215	Matériels et outillages industriels		200 000,00
<i>Sortie d'actif machine M1</i>			
31/12/00			
6811	Dotations aux amortissement sur immobilisations	50 000,00	
2815	Amortissements des installations, matériels et outillages industriels		50 000,00
<i>Dotation Machine M2 année 2000</i>			
<i>250 000*40%*6/12=50 000</i>			

C/

		31/12/00	
411	Clients	11 760,00	
4196	Clients-Dettes sur emballages et matériels consignés	60 000,00	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		60 000,00
44571	État, TVA collectée		11 760,00
<i>Facture n°V7585</i>			
31/12/00			
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations.	20 000,00	
28186	Amortissements des emballages récupérables		20 000,00
<i>Dotations aux amortissements 2000 : (200 000*10%)=20 000</i>			
31/12/00			
28186	Amortissements des emballages	20 000,00	
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	30 000,00	
2186	Emballages récupérables		50 000,00
<i>Sortie d'actif d'emballages amortis de : (80 000*1/4)=20 000</i>			

D/

		31/12/00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables		10 000,00
44571	État, TVA collectée		1 960,00
416	Clients douteux		11 960,00
		<i>Creances irrécouvrables 2000</i>	
		31/12/00	
491	Provisions pour dépréciation des comptes de clients		5 000,00
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		5 000,00
		<i>Reprise sur provision 2000</i>	
		31/12/00	
471	Compte d'attente		5 980,00
7714	Rentrées sur créances amorties		5 000,00
44571	État, TVA collectée		980,00
		<i>Encaissement client JULIEN</i>	

E/

1)

		31/12/00	
261	Titres de participation		
271	Titres immobilisés		100 000,00
		<i>Correction compte 271</i>	
		31/12/00	
6866	Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers		14 000,00
2961	Provisions pour dépréciation des titres de part.		14 000,00
		<i>Dotations provisions 2000</i>	

2)

Selon le PCG, la provision pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

3)

- La constatation de cette provision obéit au principe de prudence.
L'application de ce principe conduit à une différence de traitement des pertes probables et des gains probables.
- Les moins values latentes sont toujours constatées sous forme de provisions, alors que les plus values latentes ne le sont jamais sauf dans les cas expressément prévus par le PCG.
 - Une charge probable doit être comptabilisée ; un produit seulement probable, jamais.

DOSSIER 4

5/7

1)

EBE =	CAF	1 000
	+Autres charges d'exploitation	0
	+Charges financières (sauf 686)	0 (150 -150)
	+Charges exceptionnelles (sauf 687 et 675)	100 (700 - (1200-600))
	+IS	0
	+Participation des salariés	0
	-Autres produits d'exploitation	0
	-Transferts de charges d'exploitation	200 (400 - 200)
	-Produits financiers (sauf 786)	250
	-Produits exceptionnels (sauf 787,775 et 777)	150 (550 - 400)
	EBE	500

2)

L'EBE est la ressource régulière tirée de l'entreprise dans son cycle d'exploitation avant prise en compte de la politique financière et avant prise en compte de la politique d'amortissement. Il s'agit donc de la ressource qui provient de l'exploitation directe de l'entreprise.

3)

Résultat =	CAF	1000
	-Dotations d'exploitation (681)	700
	-Dotations financières (686)	150
	-Dotations exceptionnelles (687)	0
	-Valeurs comptables des éléments cédés(675)	600 (1200-600)
	+Reprises d'exploitations (781)	200
	+Reprises financières (786)	0
	+Reprises exceptionnelles (787)	0
	+Produits de cessions d'éléments d'actifs(775)	400
	Résultat net de l'exercice	150

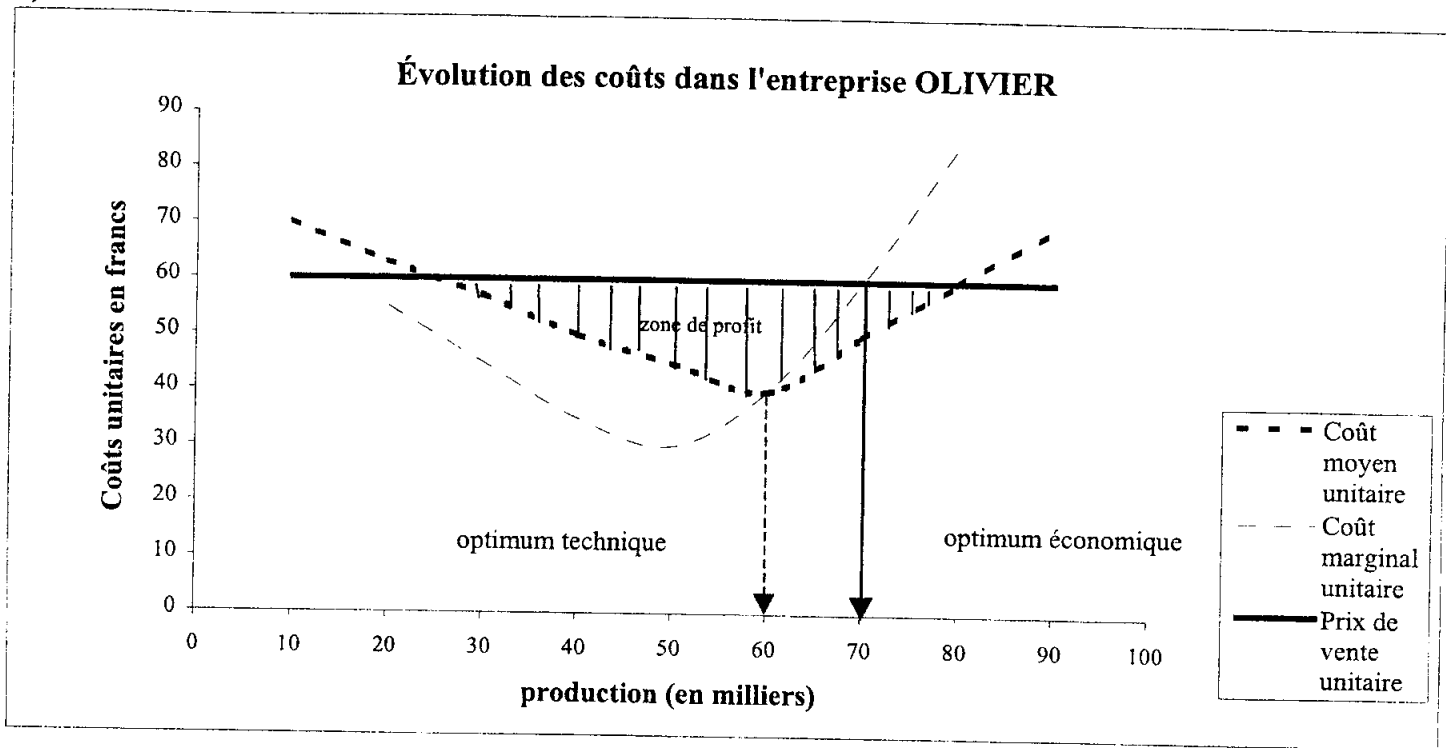
4)

Résultat =	EBE	500
	+Reprises et transferts de charges	400
	-Dotations aux amortissements et provisions	-700
	+Produits financiers	250
	-Charges financières	-150
	+Produits exceptionnels	550
	-Charges exceptionnelles	-700
	Résultat net de l'exercice	150

5)

Les résultats sont identiques (sauf erreur).

1)



2)

L'entreprise OLIVIER est contrainte de réaliser au moins 3 séries (30 000 unités) pour ne pas réaliser de pertes. C'est à partir de cette production que l'entreprise BENOIT entre dans la zone de profit.

3)

L'intersection entre les courbes du coût marginal et du coût moyen unitaire représente l'optimum technique. L'optimum technique représente le niveau de production auquel correspond le minimum du coût moyen. C'est à ce niveau que l'entreprise OLIVIER produit au moindre coût, soit ici avec 60 000 unités.

4)

L'intersection entre la courbe du coût marginal unitaire et du prix de vente représente l'optimum économique. L'optimum économique correspond au volume de production qui apporte le maximum de profits. Au delà de ce niveau d'activité, ici 70 000 unités, le coût de production d'une série supplémentaire serait supérieur au prix de vente.

5)

La commande doit être refusée car dans ce cas de figure, pour une série supplémentaire (10 000 unités) le coût marginal unitaire s'élève à 60 F alors que le prix de vente désiré par le client est de 50 F. Soit un résultat marginal unitaire de - 10 F donc $(10\ 000 * -10\ F) = -100\ 000\ F$.

6)

On constate qu'à un certain seuil (60 000 unités), les coûts unitaires (moyen et marginal) se dégradent mais avec une accentuation pour le coût marginal unitaire.

Cette dégradation est essentiellement due aux charges variables (goulots d'étranglements, heures supplémentaires..). Le coût marginal étant essentiellement composé de charges variables, se dégrade plus rapidement que le coût moyen unitaire dans lequel le poids des charges fixes compense encore l'évolution des charges variables.